

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Lancement de l'appel à « projets domestiques CO₂ »
de la Caisse des Dépôts**

Paris, le 16 octobre 2007, Suite à l'approbation par Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, le 12 octobre 2007, d'une première liste de méthodes de « projets domestiques CO₂ », **la Caisse des Dépôts vient de lancer un appel à projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre¹.**

Les premières méthodes approuvées par les pouvoirs publics portent sur :

- la réduction des émissions des hydrocarbures fluorés (HFC) dans le secteur du froid commercial, de l'agroalimentaire ou des patinoires,
- la récupération de gaz de décharge pour alimenter en carburant une flotte de bus,
- la captation du méthane produit par des effluents d'élevage sur des exploitations agricoles,
- les réductions de consommation d'énergie ou la substitution des sources d'énergie utilisées.

La Caisse des Dépôts facilitera le montage des projets, en garantissant avec un partenaire étranger qu'elle aura identifié, l'achat de la totalité des Unités de Réductions d'Emissions de CO₂ générées, selon des conditions de prix définies à l'avance. La Caisse des Dépôts s'est déjà dit prête à acheter jusqu'à 5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012.

Modalités de l'appel à projets

L'appel à projets se déroulera selon le calendrier suivant :

- du 15 octobre 2007 au 31 décembre 2007 : présélection des projets,
- à compter du 1^{er} décembre 2007 : pour les projets présélectionnés, réception et examen des dossiers de candidature.

D'autres méthodes sont actuellement en cours de référencement par les pouvoirs publics. Dès lors qu'elles seront référencées, les dossiers de projets associés pourront être examinés².

Un nouvel instrument économique de lutte contre le changement climatique

Le système des projets domestiques CO₂ permet à des acteurs mettant volontairement en œuvre sur le territoire français – métropole et DOM - des projets réducteurs d'émissions de gaz à effet de serre, de valoriser financièrement les réductions d'émissions obtenues. Il concerne les secteurs d'émissions non couverts par le système des quotas : transports, agriculture, bâtiment, et certaines installations industrielles, et représente **75% des émissions** de CO₂ en France.

Ce nouvel instrument économique complète ainsi le système européen d'échange de quotas de CO₂ qui prend uniquement en compte les émissions des grandes installations industrielles et énergétiques, soit moins de 25 % des émissions de CO₂ en France.

Le système des projets domestiques CO₂ repose sur le mécanisme de la Mise en œuvre conjointe (MOC) institué à l'article 6 du protocole de Kyoto, qui autorise l'utilisation d'un crédit carbone, juridiquement défini et cessible internationalement sur le marché du carbone : l'Unité de Réduction d'Emission (URE). Ce mécanisme implique la participation d'un investisseur d'un pays étranger, ayant comme la France ratifié le protocole de Kyoto.

Toutes les informations sur la procédure générale, les modalités pratiques pour répondre à l'appel à projets, le questionnaire de présélection, les méthodes référencées sont disponibles sur le site Internet de la Caisse des Dépôts : www.caissedesdepots.fr. Rubrique Projets domestiques CO₂

La Caisse des Dépôts acteur de la finance carbone

La Caisse des Dépôts participe à la lutte contre le changement climatique en mobilisant ses capacités d'innovation et d'investissement. Elle contribue ainsi à la mise en place de divers outils qui concourent à l'émergence et au développement de l'économie du carbone :

- Développement et commercialisation de Seringas[®], logiciel de tenue de registre national des quotas d'émission de gaz à effet de serre,
- Fonds carbone européen, premier fonds privé d'investissement en crédits de CO₂, dont elle est co-sponsor et 1^{er} investisseur,
- Partenaire de Powernext Carbon, principale bourse européenne de crédits de CO₂, dont elle assure le règlement-livraison,
- Sagacarbon, filiale de courtage entièrement dédiée aux instruments sur quotas d'émission de CO₂,
- Mission climat de la Caisse des Dépôts : analyse et de recherche sur l'économie du carbone.

Correspondant : Frédéric Levet – 01 58 50 31 79

Ce communiqué est consultable en ligne sur le site www.caissedesdepots.fr

¹ dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrocarbures fluorés (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆)

² Seuls les dossiers de projets s'appuyant sur une méthode préalablement référencée seront recevables.